

<http://www.syfia-grands-lacs.info>

La lutte contre l'idéologie génocidaire paralyse les enseignants

27-03-2008

Rwanda

Mamadou Bineta

(Syfia Grands Lacs/Rwanda) Paralysés par la crainte d'être accusés de véhiculer l'idéologie génocidaire, privés de manuels retirés du circuit dans certaines matières, les enseignants rwandais sont inquiets. Certains ont déjà rendu leur tablier.

Tous les livres d'histoire du Rwanda de première année du secondaire ainsi que ceux de lecture et de grammaire de kinyarwanda de 4e, 5e et 6e années ont été retirés du circuit d'enseignement depuis le début de l'année scolaire en janvier dernier. Le ministère de l'Éducation les a récupérés. "Ces livres sont accusés de véhiculer l'idéologie du génocide contenue dans des discours d'Habyarimana, ex-président rwandais, dans les supposées origines des ethnies twa, hutu et tutsi, bannies des textes de loi du pays", explique un membre de la commission parlementaire qui a enquêté sur l'ampleur de l'idéologie du génocide dans les écoles secondaires. Cette commission a, fin 2007, évalué 32 écoles. Onze d'entre elles véhiculaient, selon elle, un haut niveau d'idéologie génocidaire.

Les livres scolaires au pilon

Pour les députés, cette situation est alarmante, "l'idéologie est enseignée à partir des manuels pédagogiques utilisés depuis les régimes passés". L'une des recommandations des législateurs est donc de brûler tous ces manuels. Nombre d'enseignants demandent cependant de les garder comme archives pour ne pas effacer les traces du passé du pays. Ils ne sont aussi pas tous d'accord avec les interprétations des députés et estiment que le type d'ouvrages montrés du doigt est présent partout dans les écoles comme dans les universités, mais ne reflète pas toujours l'idéologie du génocide.

En outre, pour les enseignants, le retrait de ces livres, qui n'ont pas encore été remplacés, pose des problèmes professionnels. "En ce qui concerne le Rwanda, l'enseignant d'aujourd'hui ne sait pas quoi prendre ou laisser, remarque un enseignant de Gicumbi, Nord. Sans livres de référence, il doit se documenter pour enseigner ce qui va dans la ligne du gouvernement. Par exemple, aujourd'hui l'histoire du Rwanda enseignée dans les écoles secondaires part de 1994. Là aussi, pas de matériel élaboré à des fins d'enseignement." Mais pour monsieur Muhikira, directeur du collège APACOPE de Kigali, "c'est un bel exercice, car un bon enseignant doit se documenter sans se fier à quelques documents". Il encourage les enseignants des cours qui n'ont plus d'ouvrages pédagogiques à se référer aux guides, dits curricula, préétablis par le Centre national des programmes. Mais alors que la plus grande vigilance dans les faits et idées enseignés est de rigueur, cette absence de manuels est un

handicap pour les enseignants.

La "tolérance zéro" contre l'idéologie génocidaire dans l'enseignement est, en effet, de règle aujourd'hui. Selon l'article 3 de la loi en examen, le crime d'idéologie génocidaire recouvre des propos et comportements qui visent à déshumaniser certains groupes ethniques, religieux, politiques ou autres : harcèlement, traitements dégradants, paroles diffamatoires, médisance... Il est ainsi interdit de qualifier un élève de rescapé. Les professeurs ne doivent pas parler des ethnies, ce qui est difficilement évitable lorsqu'on parle du génocide. Les professeurs qui ne donnent pas des bonnes cotes sont souvent accusés par certains élèves de pratiquer la discrimination.

Peur de figurer sur la liste noire

"Quand on découvre un enseignant ou un élève qui a un comportement véhiculant l'idéologie du génocide, l'autorité scolaire est compétente pour le renvoyer, et avertir la police qui engage les procédures judiciaires à son encontre", précise Vital Nsanzineza, directeur du collège APPEC de Remera Rukoma, au Sud.

Chacun a peur d'être inscrit sur la liste noire que dresse régulièrement le ministère de l'Éducation pour un geste ou une parole jugés déplacés. Une trentaine d'enseignants y figure déjà depuis 2004. La plupart sont soupçonnés d'avoir participé au génocide. Une dizaine de directeurs d'écoles pointés du doigt par les parlementaires y a été ajoutée début 2008

Ce climat de tension a des répercussions sur les résultats dans nombre d'écoles secondaires. "Tout au long de ce trimestre, les enfants et les enseignants faisaient attention à chacun de leur geste ou parole, de peur qu'ils soient mal interprétés", témoigne un pédagogue de Gisenyi. "On ne donne pas d'explications de fond étayées par des exemples concrets de la vie réelle. Des leçons aussi ont perdu leur suite logique", explique-t-il.

Très angoissés, certains professeurs préfèrent quitter l'enseignement. "Malgré mon expérience de 8 ans dans l'enseignement, j'ai peur de finir en prison accusé d'idéologie génocidaire. Je préfère me lancer dans un autre domaine, car l'enseignement actuel est très délicat avec des interprétations élastiques", avoue, très déçu, un enseignant de Nyagatare, Est, qui a décidé d'abandonner le métier.

De fait, la loi devant réprimer les crimes de propagation de l'idéologie génocidaire, en examen au Parlement, prévoit de lourdes peines pour les coupables. L'article 9 stipule que "lorsqu'il est constaté qu'un parent biologique, tuteur, parent adoptif, enseignant ou un directeur d'école se rend coupable de ce crime, il est passible d'une peine d'emprisonnement de quinze à vingt-cinq ans. L'enseignant ne peut pas être réintégré dans sa carrière."